

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : *8560*

Société : *R.A.M*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *MJATI BOUAZZA*

Date de naissance : *10.03.1912*

Adresse : *OULEFA*

Tél. : *06621557040* Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *27.09.2020*

Nom et prénom du malade : *MJATI KARZIA*

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : *08.11.2020*

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 Octo 2020	9		30000	Dr. Adel B. Essalam Tel : 05 22 91 13 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie TAMI Dr. Bennani Jaafar 302, Bd Oued Sebou - Oujda CASABLANCA Tél: 0522 22 13 80	27/10/2020	230,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Optique AZHAR VISION Opticien Optométriste	27.10.2020		Lunettes de	Vue		2200,00
						INP: 91023708 FF: 018346

BELEVE DES ÉBAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU BRUTICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. IRAQI Maha
Ophtalmologiste

- Ex. Interne au CHU Ibn Rochd
- Diplôme de Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification à l'Université de Toulouse.
- Diplômé de Neuro-ophtalmologie et Diplômé de l'Oeil et Médecine Interne
- Diplôme de Contactologie à l'Université de Bordeaux



الدكتورة عراقي مها
اختصاصية في طب
و جراحة العيون
طبيبة داخلية سابقاً بالمركز
الاستشفائي ابن رشد

Casablanca, le **27 octobre 2020**

Mme MJATI KARIMA

Monture + verres correcteurs

Organiques + filtre bleu Antireflets

OD = - 2.00 (- 0.50 à 43°)

OG = - 2.00 (- 0.50 à 135°)

Pharmacie TAM

Dr. Behnane Jaafar
302, Bd Oued Lebou - Oulfa
CASABLANCA
Tél: 0622 90 18 90

151

1/ ZALERG COLLYRE



6 118001 102495

ZALERG 0,25 mg/ml

Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

145

2/ AQUALARM



ZENITH Pharma
PPC : 145,00 DH

1 goutte 3-4 fois par jour, dans les deux yeux

220

Optique AZHAR
VISION
Opticien Optométriste

*Dr. Res. Adelha Tar Essalam
Tel: 05 22 91 13 38*



Optic Azhar Vision

Opticien - Optométriste

Facture : N° 004873

Date : 27.10.2020

Mr. :

MJATI Karima

Docteur :

IRAQI Maha

Type des Verres :

organique Antireflets bleu
∅ 1,6

Monture :

optique

700,00

* Vision de Loin :

OD	Axe	113°	Cyl	-0,50	Sph	-2,00	750,00
OG	Axe	135°	Cyl	-0,50	Sph	-2,00	750,00

* Vision de Près :

OD	Axe	1	Cyl	1	Sph	1	
OG	Axe	1	Cyl	1	Sph	1	

~~Optique AZHAR
VISION
Opticien Optométriste~~

Add :

Montant :

2200,00

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

INP: 91023708

deux mille deux cents. DHS IF: 018345

Optic Azhar Vision : Annajd - Casablanca

N° : 428 - Patente : 42281645 - ICE : 001591291000011 - R.C : 264141